

Contrat de location de la salle municipale de Lihons

Location de la salle communale de LIHONS

Mairie de LIHONS

Tél/Fax 03 22 85 41 96 email : mairie.lihons@laposte.net

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Tél..... Fax..... email.....
Date du contrat :

Désire louer la salle communale pour le.....

Nature de la manifestation

Location de la vaisselle de la salle :

Non Oui

Location chapiteau :

Non Oui

Prix :€

Un chèque de **caution de 600€** devra être versé lors de la prise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes **et accepte le contrat de location** suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible.
 - L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location. Une location à la journée est de 8 h le matin à 8 h le lendemain.
 - Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie, (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant les garages).
 - Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
 - Un état des lieux complet sera fait après la location.
 - La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
 - Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
 - La vaisselle sera rendue propre.
 - Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la gazinière seront laissés propres.
 - Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**
 - Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers.
 - Les bouteilles en verre seront déposées dans le container à verre.
 - Tout dysfonctionnement de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
 - Il est interdit de fumer dans la salle.
 - A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.
 - **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**
- Pour la remise des clés, téléphoner à la Mairie de Lihons au 0322854196, la semaine précédent la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile remettra une copie de son attestation d'assurance.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre du Trésor public.

Fait à le.....

Bon pour accord
Le locataire,

Signatures
Le maire,